

DECRET N° 82-403 du 2 décembre 1982

Chargé par le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande de l'intérim du Camarade Zul Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 1er décembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er décembre 1982, le Camarade Amidou BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Zul Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 décembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Ampliations :

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MIP-
MPSAE 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde ChanC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-